DIRECTION GÉNÉRALE TERRITOIRE
DIRECTION ROUTES & RÉSEAUX

Service EAU et ASSAINISSEMENT
✉ cti@ccpro.fr
☎ 04.90.13.22.10

TDSP
47 rue Saint Martin
84000 AVIGNON

Affaire suivie par : Linda KPODEKON
N/Réf. : CL/MB/LK - N° 134/2024

AUTORISATION DE REJET PAR DEBIT CALIBRE AU RESEAU PLUVIAL PUBLIC

Opération : Permis d'aménager – Projet d'aménagement Les Terres du Soleil

LOTISSEMENT LA CHENAIE DU COUDOULET - OAP 1 COUDOULET
Avenue Hélie de Saint Marc - Rue Yvonne Pertat - Lieudit Champauvin
84100 ORANGE
Parcelles : Section I - Parcelles : 397, 403 à 407, 411, 412, 593, 597, 643, 762, 763, 2018, 2070, 2082, 2090, 2093 & 2249

Nature du réseau : Réseaux d'eaux pluviales enterrés & aériens entre la route de Châteauneuf du Pape & l'avenue Hélie de Saint Marc

Le dimensionnement d'un ouvrage de rétention/infiltration des eaux pluviales via l'utilisation de la méthode des pluies a été effectué par le Cabinet COURBI – en mai 2024. Suite à la mise en évidence d'une bonne perméabilité de l'ordre 106 mm/h à 140 mm/h, une modification a été effectuée avec une demande de rejet avec un débit calibré de 10 l/s/ha dans le réseau pluvial enterré Ø 500 qui traverse le carrefour giratoire entre la route de Châteauneuf-du-Pape et l'avenue Hélie de Saint Marc & le réseau pluvial aérien présent en bordure de la parcelle.

Caractéristiques du projet :

- 50 lots à bâtir sur une parcelle de 60 140 m² ;
- Projet soumit à DECLARATION en application des articles R.214-32 et suivants le code de l'environnement ;
- Volume de rétention à mettre en place de 3 950 m³ ;
- Rejet calibré de 10 l/s/ha vers les réseaux pluviaux enterrés & aériens communaux, entre la route de Châteauneuf du Pape et l'avenue Hélie de Saint Marc.

Accord de rejet par débit calibré par le gestionnaire du réseau pluvial.

Date : 02/07/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Adjoint Général,

Christophe LAINÉ